



## Comité de projet – Compte rendu

### Projet photovoltaïque de Lhommaizé

24 novembre 2025

#### Contexte

Cette réunion s'inscrit dans le cadre de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, elle a pour objectif de présenter les principales caractéristiques du projet avant de déposer la demande de permis de construire.

Sont conviées à ce comité : la commune de Lhommaizé en tant que territoire d'accueil du projet, les communes limitrophes (Verrières, Saint-Laurent-de-Jourdes, Dienné, Fleuré, Valdivienne, Civaux), ainsi que la communauté de communes Vienne-et-Gartempe.

Les invitations ont été envoyées par mail et par Lettre recommandée avec accusé de réception.

Eolise rappelle que les remarques formulées lors du comité seront intégrées au dossier, via le compte rendu du comité de projet et, dans la mesure des possible, intégrées au projet.

Le compte rendu sera diffusé par mail aux communes et communautés de communes concernées. Il est également disponible en ligne sur la page web dédiée au projet : <https://eolise.fr/projet/parc-photovoltaïque-lhommaize/>

#### Participants

- Bernard Germaneau (Maire de Lhommaizé)
- Thomas Massé (Conseiller Municipal de Saint-Laurent-de-Jourdes)
- Pierrick Giraud (Adjoint au maire de Verrières)
- Maddalena Riess, Marc-Alexandre Guilbard et Simon Coquillaud (Eolise)

Excusés par mail ou téléphone :

- Mairie de Civaux
- Communauté de communes Vienne-et-Gartempe
- Maire de Fleuré

## Eléments présentés et échanges

**En gras : les éléments présentés, disponibles dans le PowerPoint (en ligne ici : <https://eolise.fr/projet/parc-photovoltaïque-lhommaize/>), avec le numéro de page # du PowerPoint**

*En italique : les précisions apportées, les discussions, questions et réponses apportées*

- **Slide présentation société Eolise, son équipe, ses projets (#2 #3 #4)**

*Historiquement, Eolise en tant qu'acteur local travaillait sur l'ex-région Poitou-Charentes et ses départements voisins. Elle travaille désormais plus largement dans l'ouest de la France, par exemple dans le Lot. Eolise développe principalement des projets de petites tailles (1 à 5 MW). Quelques centrales solaires de plus grande taille.*

- **Etapes du développement des projets solaires (#5)**

*Présentation des différentes étapes pour un projet solaire et explications quant à la durée (longue) des temps de développement. En moyenne, il faut compter 18 mois entre le dépôt du dossier et la réponse du préfet.*

- **Le photovoltaïque au sol (#6)**

*Eolise présente le plan « classique » d'une centrale photovoltaïque au sol, et rappelle que 95% d'un module photovoltaïque est valorisé. L'argent pour le démantèlement, la valorisation et la remise en état est consigné, pour s'assurer qu'elle sera effective dans 40 ans, à la fin de l'exploitation de la centrale.*

*Si le parc n'est pas renouvelé, les parcelles sont remises en état. Un état des lieux avant tous travaux est réalisé par un commissaire de justice, avec obligation de retour à l'état initial dans 40 ans.*

- **Au sujet du site de Lhommaizé (#7)**

*Il s'agit d'un site dont le sol est dégradé : une ancienne carrière, le long de la ligne de chemin de fer, sur 4 hectares environ. Le site est en dehors des enjeux paysagers. Les points forts et les points sensibles sont présentés.*

- **Historique de la zone d'étude (#8).**

*Le projet est compatible avec le PLUi. Le relief est un point sensible, la topographie sera revue. Une zone humide a été identifiée.*

- **Calendrier du projet (#9)**

*Eolise rappelle les étapes passées et celles à venir. Une lettre d'information a été diffusée, elle permet aux riverains de contacter directement le porteur de projet si besoin, plutôt que la mairie.*

*Calendrier prévisionnel : dépôt du projet début 2026, puis enquête publique fin 2026.*

- **La démarche de l'étude d'impact (#10)**

*Présentation des étapes et du calendrier classique d'une étude d'impact.*

- **Synthèse du milieu physique - NCA (#12)**

*Peu d'enjeux sur ces thématiques, à part sur l'urbanisme, mais la révision du PLUi va faire évoluer cet aspect. Cette évolution fera passer cet enjeu à faible.*

- **Synthèse du milieu humain - NCA (#13)**

*Eolise va faire appel à un hydrogéologue pour s'assurer que le projet n'aura pas d'impact sur le captage d'eau. L'entretien de la zone sera a priori mécanique. L'éco pâturage est aussi une option, mais la typologie du sol et les faibles perspectives pour y faire pousser des végétaux ne permettra pas forcément d'avoir du pâturage.*

- **Synthèse des enjeux écologiques - Emberiza (#14 et 15)**

*Une grande flaue d'eau a été identifiée au milieu de la zone (ornière liée au passage d'engins mécaniques), et le crapaud calamite y a été identifié. Des mesures d'évitement vont être mises en place. Une dérogation d'espèce protégée va être déposée, pour la phase travaux.*

- **Synthèse des enjeux paysagers - NCA (#16)**

*Des photomontages vont être réalisés. Les haies existantes vont être conservées, et une haie sera créée entre le hameau et la centrale solaire.*

- **Présentation des trois variantes (#18 #19 #20)**

*La variante 1 intègre l'intégralité de la zone d'étude, avec une forte densité de panneaux.*

*La variante 2 évite la prairie au nord de la zone et s'éloigne de l'habitation. Une piste légère longe la clôture.*

*La variante 3 est celle qui est retenue. Elle réduit l'emprise au sol. Elle évite aussi la prairie au nord, et une zone de compensation pour le crapaud calamite est créée au sud. La puissance projetée du parc est alors de 4.61MWc, pour 6 324 modules. Une réserve d'eau de 120 m<sup>3</sup> est créée.*

*La clôture sera créée à l'intérieur de la zone ce qui permet de ne pas toucher aux haies existantes.*

- **Les caractéristiques de la centrale (#22)**

*Table de 7 mètres de large et 12 m de long.*

*Espaces inter-rangs de 3 mètres.*

*3 mètres de haut et 1m30 en bas.*

*Surface clôturée de 3,77 ha, principalement pour sécuriser le site. La clôture permet néanmoins le passage de la petite faune.*

- **Le raccordement (#23)**

*Capacité de raccordement à proximité (raccordement local HTA à proximité). Mais le raccordement peut être validé seulement une fois le projet autorisé.*

- **La remise en état du site post exploitation (#24)**

*Eolise rappelle qu'une centrale photovoltaïque au sol est entièrement réversible. En fin d'exploitation, la centrale sera intégralement démantelée et ses différents éléments recyclés.*

- **Le projet en quelques chiffres (#25)**

*55 70 MWh en production annuelle.*

*150 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées.*

*IFER dépend de la puissance installée. Pour le bloc communal (commune et EPCI), le montant évalué à environ 11 000 euros par an.*

## **Questions et réponses**

La mise en service pourrait intervenir en 2028 – 2029. Les délais de développement de ce type de projet est trop long, selon les participants au comité.

Le projet sera présenté au conseil municipal par M. le maire. Le site était intéressant pour la commune dans le cadre des travaux publics mais sa conversion est une bonne initiative.

Le fait de développer un projet dans une carrière est relevé comme un atout pour ce projet.

Le manque de revenus agricoles pose de grandes questions sur le modèle de l'agriculture française et peut expliquer que certains exploitants se tournent vers les projets agrivoltaïques.

Eolise a présenté les 3 typologies de projets solaires, selon les terrains :

- 1- Zone à urbaniser
- 2- Zone naturelle
- 3- Zone de terrain dégradé

La création de zone de compensations dans des espaces clôturées présente l'avantage de créer des espaces sanctuarisés pour la reconquête de la biodiversité.

Eolise va envoyer à la mairie de Lhommaizé un texte et une photo qui présente le projet, pour diffusion dans le bulletin communal de cette fin d'année 2025.

Aucune autre remarque particulière sur le projet n'a été formulée lors du comité de projet.

***Eolise remercie l'ensemble des participants pour la qualité des échanges***